

8. DEVANT LE DIEU DU DEUTÉRONOME, L'ACTION INDIVIDUELLE EST CONDITION DE VIE DU GROUPE ENTIER

Simon NAVEAU

Le livre du Deutéronome n'est pas celui vers lequel on se tourne spontanément, lorsqu'on parle de spiritualité. Et pourtant, une lecture attentive de ce texte fait émerger combien chacun est interpellé par Dieu. Certes, Moïse s'adresse à tout le peuple. Pourtant, c'est chaque homme, chaque femme, enfant ou vieillard qui doit se positionner, pour répondre par un franc «oui» à cette injonction. Bien plus qu'un livre de préceptes et de lois, le Deutéronome met en jeu la liberté de chacun, à s'engager dans la voie que Dieu propose à tout le peuple : celle du bonheur, maintenant et dans les générations.

Mots-clés : Deutéronome, Individu, Société, Liberté, Éthique.

Keywords : Deuteronomy, Individual, Society, Freedom, Ethics.

La spiritualité en tant qu'«activité de l'esprit» ou «vie de l'âme» n'est pas un concept nouveau ni contemporain. Bien au contraire, cette quête de sens qui se fait en même temps étalon de la vie morale est inscrite au cœur de tout être humain. Pour comprendre les enjeux et véritables implications de la spiritualité aujourd'hui, et pour pouvoir en appréhender avec justesse certaines manifestations contemporaines, il est capital de revisiter la tradition, dont l'Écriture sainte, qui a servi depuis des siècles et sert encore de base aujourd'hui pour penser et, parfois, illuminer cette matière, du moins dans le christianisme et le judaïsme.

Pour cette contribution, c'est le Deutéronome⁴⁵⁶ qui servira de matériel, livre fondamental pour la tradition judéo-chrétienne en ce qu'il conclut la Torah aussi appelée le Pentateuque, tout en ouvrant les livres historiques. Sens, *praxis*, dé-

⁴⁵⁶ Les traductions françaises sont tirées de la BJ : ÉCOLE BIBLIQUE DE JÉRUSALEM, *La Bible de Jérusalem*, Paris, Cerf, 2009. «Yahvé» est remplacé par «YHWH».

Le texte hébreu est lu dans la BHQ : C. MACCARTHY, *Deuteronomy* (BHQ 5), Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft, 2007.

Le texte grec dans l'édition de Wevers : J. W. WEVERS (éd.), *Deuteronomium*, (Septuaginta. *Vetus Testamentum Graecum auctoritate Academiae Scientiarum Gottingensis editum*, 3/2), Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2006.

Lorsque la numérotation des versets diverge en grec par rapport à l'hébreu, elle est notée entre crochets [].

cision, activité divine, activité humaine, individu et collectivité s’y mêlent et s’y fécondent.

Le Deutéronome se présente comme un long discours de Moïse au peuple, à un moment capital : après près de quarante ans au désert, le peuple va traverser le Jourdain pour entrer dans la terre promise. Moïse transmet donc un discours programmatique et parénétique à destination de tous les Israélites, un enseignement de la part de Dieu – une Loi. Cette loi est un discours «descendant» (type «top-down») : Moïse parle au peuple, il lui transmet ce que Dieu lui-même lui a dit, voire dicté.⁴⁵⁷

Or, si le discours est adressé à tous, à tout Israël convoqué en assemblée (קָהָל [qāhāl] – συναγωγή ou ἐκκλησία)⁴⁵⁸, c’est pourtant chacun qui doit le mettre en pratique ; et si chacun doit le mettre en pratique, c’est que l’agir de chacun rejaillit inmanquablement sur tous. La manière dont chacun doit se positionner se lit dès lors en creux, alors que le discours est principalement – mais pas exclusivement – composé de lois et d’instructions pour tous.

C’est cet aller-retour «tous-chacun-tous» que cette communication entend éclairer. En effet, la spiritualité n’est pas une affaire individuelle : elle se vit inmanquablement en société.

Pour articuler les dimensions individuelle et collective, trois pistes seront explorées : tout d’abord, un œil sera jeté sur les fonctions particulières assignées à certaines personnes (juge, lévite, chef . . .), ensuite deux *leitmotivs* mettant en relation ces deux dimensions seront analysés («garder la loi et la mettre en pratique» ; «tu ôteras le mal du milieu de toi»), enfin on parcourra rapidement les occurrences du mot אִישׁ (’îš), mot qui signifie à la fois «homme» mais aussi «chacun, toute personne qui, individu».

Quelques remarques préliminaires

Le locuteur est tantôt Dieu, tantôt Moïse⁴⁵⁹, sans qu’il soit possible de toujours bien distinguer l’un de l’autre (par exemple, en Dt 1,8, on passe de l’un à

⁴⁵⁷ Pour plus de détails sur les techniques rhétoriques du Deutéronome, T. A. LENCHAK, «Choose Life!», *A Rhetorical-Critical Investigation of Deuteronomy* 28,69–30,20 (Analecta Biblica, 129), Rome, Pontificio Istituto Biblico Press, 1993, p. 39–82.

⁴⁵⁸ T.A. LENCHAK, *Choose Life!*, p. 88.

⁴⁵⁹ On peut bien sûr supposer qu’on ait mis dans la bouche de Moïse des paroles qui, en fait, étaient prononcées par quelqu’un d’autre, pour en asseoir l’autorité : sans doute des «sages», des «notaires», des «conseillers du roi» . H. CAZELLES, «Droit public dans le Deutéronome», dans N. LOHFINK (éd.), *Das Deuteronomium. Entstehung, Gestalt und Botschaft* (BETL, 68), Leuven, University Press, 1985, p. 99–106 (p. 102).

l'autre, sans que le lieu du basculement soit évident). Pour cette contribution, par méthode, nous ne faisons pas la distinction : toute parole se vaut⁴⁶⁰.

Par ailleurs, nous prenons ici le texte de façon synchronique, sans nous pencher sur les éventuels phénomènes d'intertextualité ou sur le processus d'écriture en général, ni encore sur la réception du livre, à travers les âges et les lieux⁴⁶¹, à l'exception de quelques incursions dans la Septante. Le texte grec mérite en effet d'être considéré à deux titres : d'un côté il est réputé pour être la première interprétation en notre possession du texte hébreu, de l'autre côté il a influencé la rédaction des livres bibliques plus tardifs, comme le Nouveau Testament⁴⁶².

La Loi du Deutéronome est perçue à juste titre comme dure et exigeante. Mais l'interprétation des commandements divins et leur application adéquate aux situations concrètes, n'est pas une question moderne : sans cesse les sages, les scribes, les anciens ont entrepris de comprendre et traduire la volonté de Dieu, pour l'appliquer au cas par cas. Par exemple, le cas embarrassant de la femme adultère présentée à Jésus en Jn 8 est emblématique d'un véritable et difficile débat, à l'époque. Cependant, on trouve des interprétations et des allègements dans l'application de la Loi générale déjà dans le Deutéronome lui-même, via certaines dispositions casuistiques.

1. – TOUT ISRAËL – QUELQUES-UNS

«Voici les paroles que Moïse adressa à tout Israël, au-delà du Jourdain.» (Dt 1,1)

Alors que Moïse s'adresse à tout Israël, certains individus se distinguent pourtant, endossant des droits et devoirs particuliers.

⁴⁶⁰ Par exemple, puisque ce n'est pas Dieu qui parle immédiatement, on pourrait diminuer la portée des malédictions et bénédictions des chapitres 27 et 28, que les lévites doivent prononcer.

«Mais si tu n'obéis pas à la voix de YHWH ton Dieu, ne gardant pas ses commandements et ses lois que je te prescris aujourd'hui, toutes les malédictions que voici t'adviendront et t'atteindront (...) YHWH enverra contre toi la malédiction, le maléfice et l'imprécation dans tous tes travaux, de sorte que tu sois détruit et que tu périsses rapidement, pour la perversité de tes actions pour m'avoir abandonné ; YHWH attachera à toi la peste, jusqu'à ce qu'elle t'ait consumé sur cette terre (...) fièvre, inflammation, fièvre chaude, sécheresse, rouille et nielle, te poursuivront jusqu'à ta perte. (...) ton cadavre sera la pâture de tous les oiseaux du ciel et de toutes les bêtes de la terre, sans que personne leur fasse peur.» (Dt 28,15)

Pareil discernement dépasserait l'objet de cette contribution.

⁴⁶¹ Nous sommes néanmoins bien conscients des limites que peut présenter une «inner biblical exegesis», a fortiori si elle est «inner Deuteronomy». B. M. LEVINSON, *Deuteronomy and the Hermeneutics of Legal Innovation*, New York, NY – Oxford, Oxford University Press, 1997, p. 15.

⁴⁶² Pour quelques éléments d'intertextualité entre le Deutéronome et le Nouveau Testament, voir J. R. LUNDBOM, *Deuteronomy. A Commentary*, Grand Rapids, MI, William B. Eerdmans, 2013, p. 93–97.

Dans le discours, le «tu» et le «vous» alternent sans logique apparente⁴⁶³. Mais le «tu» est assurément un «tu collectif» : de fait, Moïse s'adresse au peuple d'Israël dans son ensemble (tout – כָּל – πᾶς)⁴⁶⁴. Il s'agit *a priori* de *tout* le peuple, sans discrimination⁴⁶⁵. Cependant, au milieu de ce «tout», certaines distinctions émergent.

a. Hommes et femmes

Tout d'abord, Moïse s'adresse de façon générale à tous et à toutes, pas seulement aux mâles⁴⁶⁶. Hommes et femmes sont égaux devant les lois fondamentales : culte rendu à Dieu et fidélité dans le mariage. Aussi, hommes et femmes revêtent une *égalité* stricte lorsqu'il s'agit d'écouter Dieu (Dt 31,12). Ainsi, *a contrario*, hommes et femmes idolâtres sont égaux dans les conséquences funestes qu'ils subissent, que ce soit lors du jugement d'un cas particulier (même procédure, même punition, en l'occurrence la lapidation⁴⁶⁷), ou bien les conséquences sur tout le peuple d'une situation généralisée⁴⁶⁸. De même, en cas d'adultère, chacun, homme et femme, encourt la lapidation. Toutefois, on peut parfois accorder le bénéfice du doute à la femme : il suffit de soupçonner qu'il s'agissait d'un viol – sans pour

⁴⁶³ Cette alternance sans logique apparente, appelée «Numeruswechsel», fait l'objet d'observations et d'études approfondies de la part des auteurs depuis longtemps. Certains estiment même qu'on peut y détecter des couches rédactionnelles. Voir par exemple A. C. HAGEDORN, *Between Moses and Plato. Individual and Society in Deuteronomy and Ancient Greek Law* (Forschungen zur Religion und Literatur des Alten und Neuen Testaments, 204), Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2004, p. 115. Lorsqu'on considère également la Septante qui montre une alternance différente, la problématique s'alourdit. Voir par exemple H. AUSLOOS, «Le 'Numeruswechsel' dans les témoins hébreux et grecs de Deutéronome 1», dans *Babelao* 10–11, 2022, p. 15–26.

⁴⁶⁴ Par exemple, en Dt 29,1–4 : «Moïse convoque tout Israël et leur dit : '(...) vous avez vu tout ce que YHWH a fait sous vos yeux au pays d'Égypte (...) je vous ai fait aller quarante ans dans le désert'».

⁴⁶⁵ «(...) Assemble le peuple, les hommes, les femmes, les enfants, et l'émigré que tu as dans tes villes, pour qu'ils entendent et pour qu'ils apprennent, pour qu'ils craignent YHWH votre Dieu et veillent à observer toutes les paroles de cette Loi.» (Dt 31,12)
«Le jeune homme aura le même sort que la vierge, le nourrisson tombera avec l'homme aux cheveux blancs.» (Dt 32,25)

⁴⁶⁶ Pour une discussion de la composition de l'auditoire, voir HAGEDORN, *Between Moses and Plato*, p. 108–171. Contrairement à HAGEDORN, *Between Moses and Plato*, p. 115 qui suppose que l'auditoire est composé de «mâles israélites», nous supposons *a priori* que les femmes et les enfants (et même, dans une certaine mesure, les étrangers-résidents) sont tout autant destinataires du discours de Moïse, que les pères et les maris. Peut-être l'auditoire était-il composée *de facto* d'hommes, plus de que femmes ; mais il ne s'agit nullement d'une prescription *de jure*. Autre discussion : CAZELLES, «Droit public dans le Deutéronome», p. 101.

⁴⁶⁷ Dt 13,7[6] ; 17,2–5 ; ou «l'effacement de son nom de dessous les cieux» – Dt 29,17[18] : même abomination.

⁴⁶⁸ Ainsi, ultimement, le cannibalisme s'empare de tous et toutes lorsque, à cause de l'idolâtrie du peuple, une nation étrangère vient assiéger la ville, entraînant la famine (Dt 28,54.56).

autant en être certain – pour ne pas procéder à sa lapidation. Mais on ne doute jamais de la responsabilité de l’homme (Dt 22,22–30).

Néanmoins, dans certaines dispositions, en particulier celles qui concernent le mariage et la maternité, les sexes sont distingués. Par exemple : seuls les hommes vont à la guerre (Dt 21 ; Dt 24,5) – pas les femmes ; seule la virginité de la fiancée est cruciale et examinée (Dt 22,13–29) – pas celle du fiancé ; seule la veuve fait l’objet d’une prise en charge particulière (Dt 25,5–9) – pas le veuf. Il n’est pas non plus imaginable de confondre l’habillement des uns et des autres (Dt 22,5).

b. Un nom

Ensuite, YHWH choisit quelques rares hommes, nommément : Moïse d’abord, puis Josué qui est appelé à remplacer Moïse à sa mort pour faire traverser le Jourdain au peuple et le faire entrer en terre promise (au début du Deutéronome : Dt 1,38 et à la fin : Dt 31,3.7)⁴⁶⁹.

c. Une charge

Plus spécifiquement, puisque le peuple s’accroît et que Moïse ne peut tout faire, certains reçoivent des charges spécifiques (Dt 1,9) : chefs de tribus, anciens, scribes, juges, prophètes, les prêtres-lévites et les rois. Ceux-ci ne sont pas connus par leur prénom, mais par leur office⁴⁷⁰.

«Vous voici aujourd’hui debout, devant YHWH votre Dieu : vos chefs de tribus, vos anciens, vos scribes, tous les hommes d’Israël... » (Dt 29,9)

Pour endosser ces missions, personne ne se porte candidat : dans tous les cas, il s’agit d’hommes (ou de femmes)⁴⁷¹ choisis. Certains sont choisis ou suscités par YHWH (les prophètes⁴⁷²), ou par le peuple (les juges⁴⁷³), ou encore par les

⁴⁶⁹ YHWH lui parle directement, comme il le fait à Moïse (Dt 34,14.23).

⁴⁷⁰ Certaines charges sont directement attribuées durant la marche au désert (chef de 1000, de 100 etc. ; prêtre-lévite ; juge – Lv 8–9, Ex 18...) ; d’autres ne sont octroyées qu’une fois arrivés au pays promis (par exemple, le roi – Dt 17,14).

⁴⁷¹ Homme ou femme, ce n’est pas précisé : l’utilisation des mots *אִישׁ*, *בְּנֵי יִשְׂרָאֵל*, *ἀνὴρ*, *ἄνθρωπος* n’est pas systématique et ne permet pas d’exclure *a priori* les femmes de ces charges. L’histoire montrera d’ailleurs qu’Israël se dote de femmes juge, prophète, et même roi – mais, certes, pas de prêtre.

⁴⁷² *נְבִיאִים* – *προφῆταις*

Les «prophètes» sont suscités par YHWH du milieu du peuple ; celui-ci doit alors les reconnaître, par l’adéquation entre les paroles et les faits (Dt 18,15–22).

⁴⁷³ *שֹׁפְטִים* – *οἱ κριταῖ*

Les «juges» sont établis comme tels par le peuple («tu établiras des juges et des scribes» – Dt 16,18). Cette nomination spécifique («appointment») est, selon Rofé, une pratique inédite dans le monde ancien, habitué plutôt à voir les aînés endosser de façon automatique le rôle de juges. A. ROFÉ, *Deuteronomy. Issues and Interpretation* (Old Testament Studies), London – New York, NY, T & T Clark, 2002, p. 105–106.

deux, conjointement (le roi⁴⁷⁴) ; ils peuvent aussi être désignés par Moïse, seul (les scribes⁴⁷⁵, les «chefs de milliers, de centaine, de cinquantes et de dizaines»⁴⁷⁶, les chefs⁴⁷⁷), ou même par les scribes (les chefs militaires⁴⁷⁸). Ce choix, fait par le peuple en tout ou en partie, suppose qu'il jouit d'une certaine liberté⁴⁷⁹.

Remarquons cependant que le mode de désignation des «anciens»⁴⁸⁰ (אֲנָשִׁים [zəqānîm] – ἡ γερουσία) et des «prêtres-lévites»⁴⁸¹ (הַכֹּהֲנִים הַלְוִיִּים [hakkōhānîm halwiyyim] – οἱ ἱερεῖς οἱ λευεῖται) n'est pas explicite dans le Deutéronome⁴⁸². Ce petit élément nous rappelle que notre interprétation d'un texte limité – en l'occurrence le Deutéronome – reste partielle et ne saurait être définitive sans la prise en compte de l'ensemble du texte biblique, au minimum.

Toutes les actions sont *publiques* et en aucun cas on n'agit seul. «Les anciens», «les scribes», «les prêtres-lévites»... sont toujours cités au *pluriel* et agissent de concert. Par exemple, la lapidation du fils rebelle s'effectue par tous les hommes

⁴⁷⁴ מֶלֶךְ – ἄρχων

Le «roi», désiré par le peuple, est à la fois choisi par YHWH et par le peuple (Dt 17,15 ; 28,36).

⁴⁷⁵ שֹׁטֵר – γραμματοεισάγωγος, partout sauf Dt 20,5–9 (γραμματεῖς) : instructeur. Selon Lust, il s'agit d'un néologisme. J. LUST – E. EYNIKEL – K. HAUSPIE, *Greek-English Lexicon of the Septuagint*, Deutsche Bibelgesellschaft, Stuttgart, 2015, p. 124. Voir aussi C. DOGNIEZ – M. HARL (éd.), *Le Deutéronome. Traduction du texte grec de la Septante, introduction et notes* (Bible d'Alexandrie, 5), Paris, Cerf, 2007, p. 114–115.

⁴⁷⁶ שְׂרֵי אֲלָפִים וְשְׂרֵי מֵאוֹת וְשְׂרֵי חֲמִשִּׁים וְשְׂרֵי עֶשְׂרִית – χιλιάρχους καὶ ἑκατοντάρχους καὶ δεκαδάρχους

⁴⁷⁷ ראש – ἡγούμενος

Voir Dt 1,13–15. En Dt 1,15 : le grec est légèrement différent : Moïse ne choisit pas «les chefs de vos tribus» (אֲתָ-רָאשֵׁי שְׁבֻטֵיכֶם), mais choisit des «hommes parmi vous» (ἐξ ὑμῶν ἄνδρας) ; le grec harmonise avec le v. 13 נִבְנִים – ἐπιστήμονας «perspicaces» ; il institue des juges pour instruire les chefs en grec (καὶ γραμματοεισάγωγους τοῖς κριταῖς ὑμῶν) plutôt que des «scribes pour vos tribus» שְׂרֵי אֲלָפִים וְשְׂרֵי מֵאוֹת וְשְׂרֵי חֲמִשִּׁים וְשְׂרֵי עֶשְׂרִית. On peut y voir chez le traducteur une confusion possible, délibérée ou pas, entre שבט (tribu) et שפוט (juge-juger). C. DOGNIEZ – M. HARL (éd.), *Le Deutéronome*, p. 114.

⁴⁷⁸ προηγούμενος, comme équivalent à ראש + ב

Les «scribes» d'un côté et les «chefs de milliers, de centaine, de cinquantes et de dizaines» d'un autre côté sont des hommes «sages, perspicaces et d'expérience», au jugement du peuple ; de façon concrète, Moïse les désigne parmi les chefs de tribus, pour en faire des chefs «sur vous».

Les «chefs militaires», lors d'une campagne, sont établis par les scribes (Dt 20,9).

⁴⁷⁹ HAGEDORN, *Between Moses and Plato. Individual and Society in Deuteronomy and Ancient Greek Law*, 171.

⁴⁸⁰ Il ne s'agit pas nécessairement de tous les vieux, mais plutôt de certains : en effet le grec traduit par un mot qui signifie davantage «conseil des aînés» (ἡ γερουσία), qui ne se confond pas nécessairement avec l'ensemble des personnes âgées et des vieillards (πρεσβύτης – sans connotation d'autorité).

Une seule fois, on a πρεσβύτερος pour désigner les «anciens d'Israël». (Dt 31,9)

⁴⁸¹ Dans le texte du Deutéronome, il y a une certaine confusion entre «prêtre», «lévite», et «prêtre-lévite». Pour notre propos, nous ne faisons pas la distinction.

⁴⁸² Il est question de la désignation des anciens en Nb 11,24–25 et des prêtres-lévites en Lv 8.

de la ville (Dt 21,19–20)⁴⁸³. On a toujours besoin de deux ou trois *témoins*⁴⁸⁴ au minimum, pour juger un méfait (Dt 17,6 ; 19,15) – *a contrario* le faux témoin est puni de mort (Dt 19,17–18). Ou encore, lorsqu'on trouve un cadavre dans la campagne et que le meurtrier reste inconnu, les juges et les anciens résolvent *ensemble* les difficultés : les uns mesurent les distances, les autres sacrifient une génisse dans le torrent, en présence également des prêtres-lévites (Dt 21,1–9). Même ceux qui, parfois, agissent comme seul représentant de leur charge opèrent toujours *avec* des représentants des autres charge. Par exemple en Dt 17,9, le juge (au singulier) travaille *avec* les prêtres-lévites ; autre exemple, le juge qui décrète le nombre de coups de fouet ne les applique pas lui-même, mais est présent lors de l'exécution de la sentence (Dt 25,2).

Toutes ces charges sont définies et décernées dans le but de *servir la communauté, le peuple, et défendre les faibles* (veuves, orphelins, vierges, vieillards, lévites, étrangers) ...

Par exemple, Moïse⁴⁸⁵ n'est pas un potentat mais sert avant tout d'intermédiaire, d'intercesseur entre le peuple et ses chefs d'une part, et YHWH d'autre part (Dt 5,26–27). Les *chefs de tribus*, devenus chefs du peuple⁴⁸⁶ sont également porte-parole, du peuple auprès de Moïse⁴⁸⁷. Ensuite, Moïse est juge dans les cas les plus difficiles (Dt 1,17), tandis que les *juges* prennent en charge les affaires courantes (Dt 1,16–17).

Les *prêtres-lévites* quant à eux⁴⁸⁸, sont dédiés au service de Dieu, pour officier⁴⁸⁹ tous les jours : ils portent «au nom de YHWH» la prière de tout le peuple, en faisant monter l'encens et l'holocauste (Dt 33,10–11). Pour autant, ils n'ont pas le monopole de la prière : chaque Israélite est prié d'apporter ses prémices et de prononcer soi-même les paroles «Mon père était un araméen errant etc.»⁴⁹⁰ (Dt 26,5–10). Aux prêtres-lévites est aussi confiée la Loi (Dt 31,9.24) : ils portent l'arche de l'alliance (Dt 10,8), ils l'enseignent à tout le peuple (Dt 33,10), ils en transmettent une copie au roi (cette copie se nomme, en grec : «Deutéronome»⁴⁹¹). Ils pro-

⁴⁸³ Idem pour le règlement de compte entre une veuve et son beau-frère, coupable de négligence envers elle (Dt 24,5–10).

⁴⁸⁴ עֵד – μάρτυς

⁴⁸⁵ Puis Josué qui le remplace après sa mort pour faire entrer le peuple dans le pays promis aux pères (Dt 31,7).

⁴⁸⁶ Chefs de 1000, de 100 etc. (Dt 1,15).

⁴⁸⁷ Pour relayer les inquiétudes, alors que Dieu apparaît sur la montagne (Dt 5,23–26).

⁴⁸⁸ «Dans le code deutéronomique (...) [le prêtre-lévite est] la clé de voûte du droit public». CAZELLES, «Droit public dans le Deutéronome», p. 106.

⁴⁸⁹ לְשָׂרָת לְעֹמֶד – λειτουργεῖν καὶ εὐλογεῖν (Dt 17,12 ; 18,5 ; 21,5).

⁴⁹⁰ Traduction de la Bible de Jérusalem. Pour un approfondissement de ces versets, se reporter à la thèse de doctorat à soutenir prochainement par Alexandre Comte, à l'Université pontificale de la Grégorienne, Rome.

⁴⁹¹ Une copie de la Loi – מִשְׁנֵה הַתּוֹרָה – τὸ δευτερονόμιον τοῦτο εἰς βιβλίον.

noncent aussi les malédictions sur ceux qui ne la respectent pas (Dt 27,14–26). Ils prennent également part à la justice, aux côté des anciens et des juges (Dt 17,8⁴⁹² ; 19,17 ; 21,5), notamment lorsqu’il y a blessures. D’ailleurs, les prêtres-lévites sont également les spécialistes des lèpres (Dt 24,8). Les prêtres-lévites haranguent l’armée prête à livrer bataille (Dt 20,2), juste avant que les *scribes* interviennent pour, d’abord, renvoyer chez eux ceux qui ne doivent pas combattre (qui a une maison neuve, une vigne qui n’a pas encore donné de fruit, une fiancée non épousée, qui a peur ? – «qu’il s’en aille !» – Dt 20,5–8), et ensuite, pour établir les *chefs militaires* à la tête du peuple. Avec les *anciens*, les scribes écoutent les instructions de Moïse (Dt 31,28)⁴⁹³.

Les *anciens* pour leur part s’occupent davantage des conditions matérielles. D’une part, ils veillent entre autres sur les villes, en en étant d’une certaine manière les gardiens : il s’assurent que les villes assument les crimes perpétrés sur leurs sols (Dt 21,2–6) et que les villes-refuges remplissent leur rôle (Dt 19,12) ; par ailleurs, ils garantissent la paix dans les ménages, en veillant à ce que les fils respectent leurs pères (Dt 21,19–20), que les veuves soient prises en charge (Dt 25,7–9), que les filles gardent leur virginité et que les maris respectent leurs épouses (Dt 22,15–18). Mais ils sont aussi chargés de la mise en œuvre de certaines dispositions liturgique, comme la grande cérémonie au mont Ebal après la traversée du Jourdain. Pour celle-ci, ils ordonnent au peuple de transcrire la Loi sur de grandes pierres, d’édifier un autel, d’offrir des holocaustes et d’immoler des sacrifices (Dt 27,1–8) ; enfin, tous les sept ans, ils se joignent aux prêtres-lévites pour lire la Loi au peuple (Dt 31,9).

Le *roi*, même s’il est réclamé par le peuple pour ressembler aux autres nations (Dt 17,14) ne doit pourtant pas se comporter comme elles⁴⁹⁴ et son pouvoir est fortement limité⁴⁹⁵ ; certes il ne doit posséder ni trop de femmes, ni trop d’or ou d’argent, ni trop de chevaux ; mais surtout, il est soumis lui-même à la Loi, car elle le précède : il n’en n’est pas l’auteur et doit l’appliquer, sans s’en écarter «ni

⁴⁹² NB : En Dt 17,8 : Manuscrit B (et édition de Swete) : *minus* par homéotéleute. J. W. WEVERS (éd.), *Gott – Dt*, 216. H. B. SWETE (éd.), *The Old Testament in Greek according to the Septuagint*, Cambridge, University Press, 1925–1930.

⁴⁹³ Noter le *plus* en grec : «avec également les chefs de tribus et les juges».

⁴⁹⁴ d’ailleurs, dans la Septante, le roi d’Israël n’est pas équiparé aux rois étrangers : en effet le mot «roi» מֶלֶךְ est traduit par βασιλεύς («roi»), lorsqu’on désigne un roi étranger et seulement par ἄρχων («chef») lorsqu’il s’agit du roi d’Israël. Cette observation est ferme, même si les raisons (théologiques ? politiques ?) de ce choix de traduction sont discutées. G. DORIVAL, «Le lexique de l’administration et de la politique», dans E. BONS – J. JOOSTEN(éd.), *Die Sprache der Septuaginta – The Language of the Septuagint* (Handbuch zur Septuaginta – Handbook of the Septuagint 3), Gütersloh, Gütersloher Verlagshaus, 2016, p. 340–349, p. 344.

⁴⁹⁵ Pour quelques réflexions sur les dispositions «humanitaires» du Deutéronome, voir P. T. VOGT, *Deuteronomic Theology and the Significance of Torah. A Reappraisal*, Winona Lake, IN, Eisenbrauns, 2006, p. 216.

à droite, ni à gauche» (Dt 17,16–20). Il doit même en écrire une copie, qu'il garde près de lui, pour la lire ensuite tous les jours (à l'instar des prêtres-lévites !). Le roi est soumis à Dieu. Pourtant, comme les rois des autres peuples, le roi d'Israël incarne le peuple (Dt 3,21) : il agit en son nom et doit montrer l'exemple.

d. Un devoir – une sollicitude

Toutes ces charges ne donnent ni ascendance ni supériorité des uns sur les autres. Elles sont au contraire un devoir, au profit de la communauté. Par exemple, le roi est prié de ne pas devenir orgueilleux devant ses frères (Dt 17,20) ; le juge doit agir sans corruption (Dt 16,19) ; le prêtre-lévite n'a pas de part d'héritage, il dépend donc des offrandes (Dt 18,1) et de la dîme, au même titre que les orphelins, les veuves et les émigrés (Dt 12,12.18–19 ; 14,27–29 ; 26,11–13)⁴⁹⁶. Ces devoirs sont toujours en perspective d'une meilleure application de la Loi, que tous doivent écouter et mettre en pratique⁴⁹⁷. En retour, chacun dans le peuple doit respecter celui qui porte une telle charge, en se pliant aux décisions prises dans ce cadre⁴⁹⁸.

Les plus faibles – les étrangers, les vieillards, les veuves et les orphelins – ont ainsi droit à la sollicitude des autres membres du peuple⁴⁹⁹.

D'ailleurs, plus spécifiquement, les étrangers en tant qu'individus jouissent des mêmes droits que le peuple lorsqu'ils sont reconnus comme résidents, tout en demeurant une catégorie à part. Ces résidents (גֵר [gēr] – προσήλυτος : Dt 1,16 ; 4,14 ; 10,18.19 ; 14,21.29 ; 16,11.14 ; 23,8 ; 24,17.19.20.21 ; 26,11.12.13 ; 27,19 ; 28,43 ; 29,10 ; 31,12) doivent être respectés et même aimés car ils sont émigrés et «car tu [Israël] as été émigré [en Égypte]» (Dt 10,19). Il faut donc en prendre soin comme on le fait pour les femmes, les enfants et les orphelins, voire même les faire participer à certaines fêtes, sans pour autant les assimiler au peuple. Certains peuvent même entrer dans l'assemblée à la 3^e génération (Dt 23,9). En revanche, les étrangers non résidents (נֹכְרִי [nokrî] – ἄλλότριος : Dt 14,21 ; 15,3) ne font pas partie de la communauté.

Le Deutéronome évoque aussi les *nations*, en tant que peuples. De ces nations, on peut simplement prendre simplement distance en traversant le territoire sans y toucher (Dt 2,1–19 : les fils d'Esau en Seïr, les fils de Loth en Moab – Ar ; Dt 2,37 : les Ammonites), ou bien les combattre résolument : soit par un combat

⁴⁹⁶ Il ne faut pas oublier le prêtre-lévite lors des fêtes de la Pâque ou des Tentés ...

⁴⁹⁷ Les prêtres-lévites à qui elle est confiée, une fois mise par écrit (Dt 31,27–26), les anciens et les scribes, destinataires du Cantique de Moïse (Dt 31,28), et même le roi (voir plus haut).

⁴⁹⁸ Ainsi, celui qui n'écoute pas le juge ou le prêtre est tout simplement mis à mort (Dt 17,12).

⁴⁹⁹ Pour quelques réflexions sur les aspect «humanitaires» des dispositions du Deutéronome, voir J. R. LUNDBOM, *Deuteronomy*, p. 47–50.

simple pour en traverser le territoire (Dt 2,26–37 : Sihôn, roi de Heshbôn) ; soit par une extermination en bonne et due forme.

«les hommes, les femmes et les enfants; nous n'avons laissé survivre aucun reste.» (Dt 2,34)

«contre ces peuples, il faut livrer un combat.» (Dt 3,18–22)⁵⁰⁰

Quant aux peuples résidant dans le pays promis, c'est davantage YHWH qui les combat (Dt 3,21).

e. La solidarité

En dehors de ce qui regarde ces charges⁵⁰¹, tout le peuple doit agir de concert – sans autre distinction. Mais cela va plus loin : il existe en fait une **solidarité particulière** dans le peuple : ce qui se passe pour un, rejaillit sur tous, et l'inverse.

Moïse par exemple découvre sa solidarité avec le peuple. Il est tout d'abord conscient de son appartenance au peuple dont jamais il ne se désolidarise, ne s'en retranche ou ne s'en affranchit et utilise d'ailleurs parfois la 1^e personne du pluriel (Dt 1,19 par exemple). Mais cela va plus loin, lorsqu'il subit la même condamnation que le peuple, à l'instar d'un roi qui représente le royaume (ce qui arrive au roi, c'est ce qui arrive au royaume, voir Dt 3,21) : comme tout sa génération, Moïse ne peut entrer dans le pays promis (Dt 1,37 ; 3,23–28).

Cette solidarité qui lie le peuple se révèle également lorsqu'il s'agit de vivre et prendre *possession du pays*. Ainsi, l'installation dans le pays promis n'est terminée que lorsque chacun reçoit sa part : avant cela, aucun homme ne peut être en repos. Seules les femmes et les enfants peuvent jouir pleinement de ce qui est déjà conquis (Dt 3,18–20).

La solidarité prend une tournure particulière à travers le *temps*. Ainsi même si la terre promise aux pères ne leur est pas donnée à cause de leurs propres péchés et même s'ils meurent tous au désert, la promesse est pourtant maintenue : ce sont leurs fils qui en bénéficient, eux qui, au moment de l'expédition malheureuse des éclaireurs, «ne savent pas encore discerner le bien et le mal». (Dt 1,39)

Cette solidarité a donc deux visages : d'un côté, les belles promesses divines, l'alliance et la Loi sont accordées à tous et de génération en génération ; d'un autre côté, les punitions ou les autres conséquences négatives du péché n'atteignent que ceux qui le commettent en «adultes-responsables» au moment des faits.

⁵⁰⁰ Par exemple, à l'est du Jourdain (Dt 3,1–11 : Og le roi de Bashan ; les rois amorites), et plus tard à l'ouest, pour vouer leurs villes à l'interdit et en même temps occuper le territoire (Dt 3,12–17), avec en en priorité la démolition, la destruction et l'incendie des autels, stèles, idoles et poteaux sacrés (Dt 7,5).

⁵⁰¹ Et au-delà des rôles particuliers de Moïse puis de Josué et, dans une moindre mesure, de Caleb (Dt 1,36).

2. LEITMOTIVS

Le livre du Deutéronome se caractérise par plusieurs *leitmotivs* lui donnant une sorte de scansion, qui le caractérise parmi tous les autres livres de la Bible. Certains auteurs parlent de «formules» (en anglais)⁵⁰², d'autres de «set phrases, idioms, expressions»⁵⁰³. Nous préférons le mot *leitmotiv*, qui renvoie au vocabulaire musical, ce qui ne contrevient pas à un livre dont la forme principale est un discours dont le rythme est comparable aux flux et reflux des «vagues de la mer sur la plage»⁵⁰⁴.

Nous proposons de nous attarder à deux *leitmotivs* : un *leitmotiv* positif et un *leitmotiv* négatif, pour en déduire une articulation entre le collectif et l'individuel.

1er leitmotiv : «garder et mettre en pratique» ; «garder pour mettre en pratique» ; «veiller à mettre en pratique ... » (שמר [šmr] / עשה [‘šh] – φυλάσσω / ποιέω)

Un premier *leitmotiv*, positif, apparaît tout au long du récit, sous différentes formes plus ou moins développées : en voici quelques exemples.

«Et maintenant, Israël, écoute les **lois et les coutumes** que je vous en - s e i g n e aujourd'hui pour que vous les mettiez en pratique.» (Dt 4,1)

«Garde ses **lois et ses commandements** que je te presc ris aujourd'hui ... ». (Dt 4,40)

«Écoute, Israël, les **lois et les coutumes** que je p r o n o n c e aujourd'hui à vos oreilles. A p p r e n e z-les et gardez-les pour les mettre en pratique.» (Dt 5,1)

«Puisses-tu écouter, Israël, garder et pratiquer ce qui te rendra heureux et te multipliera, ainsi que l'a dit YHWH ... » (Dt 6,3)

«Vous garderez les **commandements** de YHWH votre Dieu, ses **instructions** et ses **lois** qu'il t'a p r e s c r i t e s ... » (Dt 6,17)

«Pour avoir écouté **ces coutumes** les avoir gardées et mises en pratique, YHWH ton Dieu te garder l'alliance ... » (Dt 7,12)

On observe qu'aucun verset ne se répète exactement et pourtant de mêmes mots reviennent, ces mots répétés à l'envi, comme «écouter» (שמע [šm‘] – ἀκούω / ἐπακούω – plus de 80 fois, dont notamment le fameux שמע ישראל [šm‘ ysr’l, en Dt 6,4–9), «commander» (צוה [šwh] – ἐντέλλω) : plus de 80 fois, ainsi que le substantif «commandement» (מצוה [mšwh] – ἐντολή) : une trentaine de fois ; «garder» (שמר [šmr] – φυλάσσω) : plus de 70 fois ; «précepte» (משפט [mšpt] – δικαίωμα) : une quarantaine de fois ; «alliance» (ברית [bryt] – διαθήκη) : 27 fois ; «loi» (תורה [twrh] – νόμος) : plus de 20 fois ; «Enseigner-apprendre» (למד

⁵⁰² M. WEINFELD, *Deuteronomy and the Deuteronomic School*, Oxford, Clarendon Press, 1972, p. 242.

⁵⁰³ LENCHAK, *Choose Life !*, p. 4.

⁵⁰⁴ LENCHAK, *Choose Life !*, p. 5.

[lmd] – διδάσκω-μανθάνω) 17 fois ; «hériter, prendre possession» (יִרְשׁ [yrš] – κληρονομέω) : 70 fois ; «être heureux» (יָטַב [yṭb] – εὖ γίνομαι / εὖ ποιέω) : une douzaine de fois ; «vivre» (חַיָּה [ḥyh] – ζάω) : 18 fois ...

Ces mots indiquent d'un côté ce que Dieu attend du peuple : *écouter* sa voix, garder les *commandements*, les *préceptes*, les *coutumes* ... qu'il dicte, les *mettre* en pratique, les *enseigner* aux générations suivantes. Mais ils montrent aussi, d'un autre côté, ce à quoi le peuple est promis : se garder soi-même, *vivre*, prendre *possession du pays*, devenir un *grand* peuple, être *heureux*.⁵⁰⁵

Le Décalogue (Dt 5) par exemple est introduit par une exhortation de ce style :

«Écoute, Israël, les lois et les coutumes que je prononce aujourd'hui à vos oreilles. Apprenez-les et gardez-les pour les mettre en pratique.» (Dt 5,1)⁵⁰⁶

Et il se conclut comme suit :

«Gardez et mettez en pratique ! Ainsi que vous l'a ordonné YHWH votre Dieu. (...) alors vous vivrez, vous aurez bonheur et longue vie dans le pays dont vous allez prendre possession.» (Dt 5,32)⁵⁰⁷

Ces *leitmotifs* introduisent une dynamique : écouter, apprendre, garder, observer, mettre en pratique, transmettre, enseigner.

L'*écoute* tout d'abord n'est pas réservée à Moïse et aux lévites, mais concerne tout le peuple. Pour écouter, il faut faire silence.

«Fais silence et écoute, Israël, aujourd'hui que tu es devenu un peuple pour YHWH ton Dieu, et tu mettras en pratique les commandements et les lois que je te prescris aujourd'hui.» (Dt 27,9–10)

Or l'*écoute* de Dieu (qui parle bien sûr à travers la bouche de Moïse – Dt 5,32) est aussi une forme de soumission, de reconnaissance de la puissance de Dieu. Cette écoute s'accompagne ensuite d'un *enseignement*, qui induit un *apprentissage*, suivi à son tour d'un nouvel *enseignement*⁵⁰⁸. Chacun, chaque génération doit apprendre ; ensuite chacun, chaque génération doit enseigner («enseigne-les à tes fils, et aux fils de tes fils» – Dt 4,9) ; à l'image de Dieu qui se fait pédagogue, chaque génération doit transmettre à la génération suivante. Ainsi, YHWH enseigne à Moïse (Dt 5,31), Moïse enseigne à Israël (Dt 4,1.5.14 ; 5,31 ; 6,1 ;

⁵⁰⁵ Pour Weinfeld, l'utilisation des impératifs «écoute», «vois» ... ne sont que des techniques rhétoriques didactiques. Quoiqu'il en soit, l'attention de l'auditeur à la loi divine est convoquée. M. WEINFELD, *Deuteronomy and the Deuteronomistic School*, p. 176.

⁵⁰⁶ שְׁמַע יִשְׂרָאֵל אֶת־הַחֻקִּים וְאֶת־הַמִּצְוֹת הַיּוֹם אֲשֶׁר אֲנִי דֹבֵר בְּ אָזְנוֹכֶם הַיּוֹם וְלִמְדֶתֶם אֹתָם וְשִׁמְרֶתֶם לַעֲשֹׂתָם Ἀκούε, Ἰσραὴλ, τὰ δικαιώματα καὶ τὰ κρίματα ὅσα ἐγὼ λαλῶ ἐν τοῖς ὠσίν ὑμῶν ἐν τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ, καὶ μαθήσεσθε αὐτά καὶ φυλάξεσθε ποιεῖν αὐτά.

⁵⁰⁷ La TOB traduit plus justement : «Veillez à mettre en pratique». La BHQ a : וְשִׁמְרֶתֶם לַעֲשֹׂתָם ; Wevers propose : καὶ φυλάξεσθε ποιεῖν. On pourrait aussi écrire : «gardez, *pour* mettre en pratique».

⁵⁰⁸ לָמַד (17 occurrences) est traduit par διδάσκω (+ COD 8 ; + infinitif 2), μανθάνω (+ COD 1 ; + infinitif 5), δείκνυμι (1).

31,19,22), YHWH lui-même enseigne à Israël (Dt 4,10), le peuple enseigne à ses fils (Dt 4,10 ; 11,19), les fils apprennent (Dt 31,13) et même les nations enseignent à Israël (Dt 18,19 ; 20,18), Israël apprend aussi «seule» (Dt 5,1 ; 14,23 ; 17,19 ; 31,12). La partie «enseignement» n'est donc pas à sens unique (sauf de Dieu vers le peuple) : tous sont inclus dans la dynamique d'apprentissage et d'enseignement : l'apprenti se fait enseignant.

La dynamique de la *transmission* est essentielle : elle commence par le *don* (on trouve 176 fois le verbe נתן – donner, et jamais le verbe קבל – recevoir). Elle fait ensuite l'objet d'une *relation* particulière entre le père et le fils, une relation pédagogique⁵⁰⁹ : «demande à ton père, à tes anciens⁵¹⁰» (Dt 32,7) ; «lorsque demain ton fils te demandera : 'qu'est-ce donc que ces instructions, ces lois et ces coutumes que YHWH notre Dieu nous a prescrites ?' Tu diras à ton fils : ... » (Dt 6,20–21). Elle débouche enfin sur le verbe «garder» : garder ce qui est reçu pour le transmettre ensuite.

«Ce n'est pas avec vous seulement que je conclus aujourd'hui cette alliance et que je profère cette imprécation mais aussi bien avec celui qui se tient ici avec nous en présence de YHWH notre Dieu, qu'avec celui qui n'est pas ici avec nous aujourd'hui.» (Dt 29,13)

L'histoire de Dieu avec son peuple, le don de l'alliance, de la loi, l'enseignement des commandements, leur application s'inscrit donc dans le temps et débute bien avant le Deutéronome : en effet, on évoque d'une part le passé, avec «le Dieu de tes pères» (18 fois), et d'autre part le futur : «Si tu observes toutes ses lois et ses commandements que je t'ordonne aujourd'hui, tu auras longue vie, toi, ton fils et le fils de ton fils.» (Dt 6,2)

Ainsi donc,

«Tu les répéteras [les commandements] à tes fils, tu les leur diras aussi bien assis dans ta maison... » (Dt 6,7), *«enseignez-les à vos fils et répétez-les-leur... »* (Dt 11,19)

Pour «garder» les commandements, il ne suffit pas d'enfermer une copie de la Loi dans l'arche (Dt 10,5–8 ; 31,26), il faut surtout les «mettre en pratique» (לְשׂוֹר לַעֲשׂוֹת [lišmōr la'āsôt] – Dt 4,6 ; 5,1 ; 5,32 ; 6,3 ...).

Inversement, se détourner de YHWH est une *abomination*. En substance, il ne faut s'écarter «ni à droite ni à gauche» des commandements donnés (Dt 5,32), des chemins prescrits (Dt 28,14), ou encore des sentences prononcées par les juges

⁵⁰⁹ Dans le même sens : «The relationship between YHWH and Israel in Deuteronomy is similar to that between father and son or teacher and student» . LENCHAK, *Choose Life !*, p. 25.

⁵¹⁰ Ancien désigne ici davantage ceux qui précèdent, au sens large ; le mot ne désigne pas «les anciens» qui ont autorité sur la ville.

(Dt 17,11)⁵¹¹. La révolte ou la rébellion ne sont pas tolérées : d'ailleurs, la révolte contre YHWH⁵¹², lorsque le peuple refuse de monter au pays pour en prendre possession⁵¹³ l'irrite⁵¹⁴ et est punie d'une errance de 40 ans au désert. Concrètement, le fils «dévoté et indocile» à ses parents mérite la mort ; tout comme le faux prophète qui prêche la «révolte» contre Dieu. Notons qu'en grec, le mot «rébellion» est traduit parfois par «impiété»⁵¹⁵ – la rébellion est, de fait, une idolâtrie. C'est d'ailleurs ce qui est reproché aux autres nations (Dt 9,5) : «coupables» (רְשָׁעִים [riš'āh] en hébreu), «impies» (ἄσεβεια en grec) «c'est pourquoi YHWH ton Dieu les a dépossédées devant toi – non parce que tu es juste ou que tu as le cœur droit». Dès lors, succomber à l'idolâtrie entraîne la dispersion : le peuple n'est plus.

Au contraire : la mise en pratique des commandements donne *un sens à la vie*. En effet, la récompense promise est d'abord une *vie longue*

«*Afin d'avoir de nombreux jours, vous et vos fils, sur la terre que YHWH a juré à vos pères de leur donner, aussi longtemps que les cieux demeureront au-dessus de la terre...*» (Dt 11,21)

Autrement dit, la Loi qui est donnée est une loi pour la vie, et même pour la *multiplication* (Dt 1,11 : plus d'enfants). Il s'agit concrètement de traverser le temps, à travers les générations. Mais plus que la vie longue, c'est même le *bonheur* qui est promis⁵¹⁶. Ce bonheur inclut l'absence de *pauvreté* en Israël (Dt 15,5), entre autres parce que chacun prend soin du pauvre.

«*être heureux à jamais, eux et leurs fils.*» (Dt 5,29)

«*bonheur et longue vie.*» (Dt 5,33)

Outre le temps, les paroles de Dieu transcendent aussi *l'espace* : elle sont confiées au désert pour être mises en pratique dans la *terre* dont la *possession* est promise – et même la multiplication (Dt 19,8–9 : plus de territoires). YHWH est toujours aux côtés de son peuple, qu'il veut voir vivre et être heureux, dans la terre promise.

⁵¹¹ Même le roi doit s'y plier (Dt 17,20).

⁵¹² Contre sa face (פִּי יְהוָה – Dt 1,26) ; contre ses ordres (חֻמּוֹת – ῥήματα – Dt 9,23.24).

⁵¹³ סֵרָה (Dt 1,26) ; Ἀπειθέω (Dt 9,23.24) ; παραβαίνω (Dt 1,43).

⁵¹⁴ קָצַף – παροξύνω (Dt 9,7).

⁵¹⁵ Le mot סֵרָה est traduit parfois par ἄσεβεια en Dt 19,16, pour qualifier la rébellion (gr. impiété) d'un homme, dans une accusation.

Il est aussi traduit par πλανάω – écarter du droit chemin (דִּבְרֵי-סֵרָה – ἐλάλησεν γὰρ πλανήσαι), ou encore Dt 31,27 παραπικραίνω.

Noter que סֵרָה est un mot proche de סָרָר utilisé pour exprimer la rébellion du fils (Dt 21,18.20)

⁵¹⁶ «*Garde docilement et mets en pratique tous es ordres que je te donne, en sorte d'être heureux pour toujours, toi et ton fils après toi...*» ; «*pour prendre possession de la terre promise...*» (Dt 12,28)

«Le Deutéronome a surtout été étudié comme la révélation des actes prescrits par Dieu aux membres de son peuple afin qu'ils acquièrent vie et bonheur.» CAZELLES, «Droit public dans le Deutéronome», p. 99.

«afin de vivre et de prendre possession du pays que YHWH ton Dieu te donne.»
(Dt 16,19–20 ; voir encore Dt 4,6)

Dès lors, tout comme les charges que certains revêtent sont au service du peuple (voir plus haut), ce mouvement, qui fait l'objet d'un *leitmotiv* (écouter, garder, mettre en pratique, transmettre) est également au bénéfice du peuple lui-même, qui s'en trouve transformé : si au début le peuple craint d'entendre la voix de YHWH sur la montagne (Dt 5,23–26), à la fin du livre, il se tient debout, pour écouter Moïse (Dt 29,9). La Loi et les commandements⁵¹⁷ donnent en effet une supériorité au peuple (Dt 26,18–19)⁵¹⁸, non pas en termes de grandeur et force⁵¹⁹, de taille⁵²⁰ ou de nombre⁵²¹, mais plutôt en termes de sagesse⁵²² et d'intelligence⁵²³. C'est pourquoi le peuple se *distingue* désormais de tous les autres peuples (Dt 28,9) : il devient un peuple saint consacré au Seigneur⁵²⁴, sa part personnelle⁵²⁵, élu parmi tous les peuples de la terre⁵²⁶, mieux : Israël, par sa droiture et sa piété fait honneur à la relation particulière qu'il a avec Dieu, et devient le יְשׁוּרִין [yəšūrîn] de Dieu en hébreu, le «bien-aimé» en grec⁵²⁷. YHWH lui montre sa miséricorde (BJ) :

«Afin que YHWH revienne de l'ardeur de sa colère, qu'il te fasse miséricorde, qu'il ait pitié de toi.»⁵²⁸ (Dt 13,19) (TOB : «te donnera et te montrera sa tendresse.»)

En retour de cette élection, YHWH attend non pas une obéissance froide et extérieure, mais un amour, à la fois de la part du peuple dans son ensemble, et de chacun en particulier⁵²⁹.

C'est ce qu'exprime le šəma' Israël :

⁵¹⁷ חֻקִּים וּמִשְׁפָּטִים צִדִּיקִים – δικαιώματα καὶ κρίματα δίκαια

⁵¹⁸ הַגּוֹי הַגָּדוֹל – τό ἔθνος τό μέγα

⁵¹⁹ גּוֹיִם גְּדֻלָּה וְעֶזְמִים – μέγας καὶ ἰσχυρός (Dt 4,38 ; 9,1 ; 11,23)

⁵²⁰ עַם-גְּדֻלָּה וְרַם – λαὸν μέγαν καὶ πολλὸν καὶ εὐμήκη (Dt 9,2)

⁵²¹ רַב – πλήθος (Dt 26,5)

⁵²² חֶכֶם – σοφία / חָכָם – σοφός (Dt 4,6)

⁵²³ בָּנָה – σύνεσις / נָבוֹן – ἐπιστήμων (Dt 4,6–8)

⁵²⁴ עַם-קָדוֹשׁ – λαὸς ἅγιος (Dt 7,6 ; 14,2 ; 14,21 ; 26,19 ; 28,9)

⁵²⁵ עַם סְגֻלָּה – λαὸν περιούσιον (Dt 7,6 ; 14,2 ; 26,18)

⁵²⁶ מְכֻלָּה עַמִּים אֲשֶׁר עַל-פָּנֵי הָאֱלֹהִים – παρὰ πάντα τὰ ἔθνη ὅσα ἐπὶ προσώπου τῆς γῆς
(voir Dt 7,6 ; 14,2 ; 14,21).

⁵²⁷ Ce mot n'apparaît que dans le Deutéronome – 3 fois – et en Is 44,2.

ὁ ἡγαπημένος en grec (Dt 32,15 ; 33,5.26). P. SANDER – I. TRENEL, *Dictionnaire hébreu-français*, Paris, Société israélite des livres religieux et moraux, 1859 ; p. 269 ; F. BROWN – S. R. DRIVER – C. A. BRIGGS, *The Enhanced Brown-Driver-Briggs Hebrew and English Lexicon*, Oxford, Clarendon Press, 1906, p. 449 ; L. KÖHLER ET AL., «The Hebrew and Aramaic lexicon of the Old Testament», Leiden, Brill, 2000, p. 450.

⁵²⁸ וְנָתַן לְךָ רַחֲמִים וְרַחֲמָן – καὶ δώσει σοι ἔλεος καὶ ἐλεήσει

⁵²⁹ Voir à ce sujet LUNDBOM, *Deuteronomy*, p. 70.

«Écoute, Israël, YHWH notre Dieu et le seul Seigneur ; tu aimeras YHWH ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir.» (Dt 6,4–5)

«Tu aimeras YHWH ton Dieu et tu garderas toujours ses observances, ses lois, ses coutumes et ses commandements, tous les jours.» (Dt 11,1 ; voir encore Dt 11,22)⁵³⁰

2^e leitmotiv : «ôter le mal de chez soi»

Un autre leitmotiv, négatif cette fois, scande le livre, à 9 reprises :

«Tu ôteras le mal du milieu de toi.»⁵³¹

Ce leitmotiv arrive chaque fois en conclusion d'une loi, d'un précepte et non pas en guise d'introduction.⁵³²

Il est vrai que le peuple n'est pas tout-à-fait docile : on trouve en Dt 9,13 l'expression «peuple à la nuque raide»⁵³³, qui rappelle l'idolâtrie du veau d'or⁵³⁴, la colère de Dieu qui s'en est suivi, ainsi que l'apaisement obtenu par Moïse. Le peuple doit se souvenir de cela, pour se rendre compte que ce n'est pas pour ses propres mérites qu'il est conduit dans le pays promis et que les nations sont dépossédées devant lui (Dt 9,6)⁵³⁵.

⁵³⁰ «Il attend seulement que tu craignes YHWH ton Dieu en suivant tous ses chemins, en aimant et en servant YHWH ton Dieu de tout ton cœur, de tout ton être, en gardant les commandements de YHWH et les lois que je te donne aujourd'hui, pour ton bonheur.» (Dt 10,12–13)

⁵³¹ En hébreu : וְבִעַרְתָּ הָרָע מִקִּרְבְּךָ

Ce leitmotiv est traduit dans la Septante par καὶ ἐξαρείς τὸν πονηρὸν ἐξ ὑμῶν αὐτῶν, sauf en Dt 13,6[5] : καὶ ἀφανίσεις τὸν πονηρὸν ἐξ ὑμῶν αὐτῶν.

ἀφανίζω – enlever, détruire. Même verbe que Ex 8,5 (enlever les grenouilles), Ex 12,15 (enlever les ferments de la maison pour fêter la Pâque) ; Dt 7,5 vouer à l'interdit les nations battues lors de l'entrée en terre promise.

⁵³² Pareil leitmotiv se trouve dans des inscriptions mésopotamiennes et phéniciennes. WEINFELD, *Deuteronomy and the Deuteronomistic School*, p. 356.

⁵³³ קָשֶׁה-עֲרֵךְ – σκληροτράχηλος.

⁵³⁴ Voir Ex 32,9 (seulement en hébreu).

L'expression revient encore dans la bouche de Dieu, qui envoie un ange pour le diriger (Ex 33,3.5) et lors du renouvellement des tables de la loi (Ex 34,9), alors que YHWH passe devant Moïse «YHWH, YHWH, Dieu de tendresse et de pitié, lent à la colère, riche en grâce et en fidélité ; Moïse tombe à genoux et se prosterne.

[Moïse dit] : «si vraiment, Seigneur, j'ai trouvé grâce à tes yeux, que mon Seigneur veuille bien aller au milieu de nous, bien que ce soit un peuple à la nuque raide, pardonne nos fautes et nos péchés et fais de nous ton héritage.» (Ex 34,9)

⁵³⁵ Notons qu'au moment de mourir, avant d'entonner son cantique (Dt 32), Moïse reprend ces paroles à son compte – avec un petit changement dans l'ordre des mots : «je connais ton esprit rebelle et la raideur de ta nuque» (plutôt que ta nuque raide) (Dt 31,27). (Dt 31,27 הָיָה לִי הַקָּשָׁה כִּי הָיָה לִי הַקָּשָׁה – τὸν τράχηλόν σου τὸν σκληρόν).

C'est «le mal» au sens large, voire «la personne mauvaise»⁵³⁶ qu'il faut ôter, exclure, détruire, faire disparaître. Ce mal ou cette personne mauvaise est au sein du peuple⁵³⁷. Le peuple doit lui-même agir et prendre ses responsabilités, se prendre en charge et assumer le mal qui se produit en son sein : «tu ôteras» est conjugué à la 2^e personne (du singulier). Bien sûr, dans le peuple, chacun agit alors selon son statut : le juge, le roi, l'ancien ... et même chaque citoyen pour sa part.

«Ôter» est un verbe fort en hébreu : le verbe **בער** [b'ʾr] signifie en effet «dévas-ter, enlever, extirper»⁵³⁸, mais aussi «brûler», dans l'expression **בער באש** [b'ʾr b'š] (voir la montagne embrasée du feu de Dieu – Dt 4,11 ; 5,23 ; 9,15). Il est encore utilisé lorsqu'il faut enlever, nettoyer le sang innocent, réparer la faute (Dt 19,13 ; 21,9 : **בער דם הנקי** [b'ʾr dm hnqy]). En grec, on le traduit par ἐξάιρω (extraire, retrancher, ôter, enlever, détruire, dévaster, exclure, abstraire, mettre de côté)⁵³⁹.

Dans tous les cas, le mal commis dont il faut se débarrasser tient de la rupture de confiance : que ce soit la foi en Dieu (idolâtrie), la confiance dans le mariage (adultère), l'obéissance aux juges (non application des jugements), et la nécessité de maintenir l'ordre au sens large.

Plus précisément *l'idolâtrie*⁵⁴⁰, véritable manque de confiance en Dieu, est punie de lapidation, après néanmoins une enquête approfondie et la collation de plusieurs témoignages (Dt 17,7)⁵⁴¹. Le faux *prophète*, qui a abusé du nom de Dieu pour induire en erreur ses contemporains, doit être mis à mort (Dt 13,6[5])⁵⁴². Le travail des *juges* doit être respecté (Dt 17,10–13)⁵⁴³ ; c'est pourquoi, le non respect des juges, des prêtres-lévites et de leurs sentences entraîne la mort (Dt 17,12) –

⁵³⁶ L'hébreu **הרע** peut signifier les deux : «le mal», «la personne mauvaise». Le grec est plus précis et désigne la personne mauvaise, très concrètement (τὸν πονηρόν est au masculin et non au neutre).

Les targums vont dans le même sens. C. DOGNIEZ – M. HARL (éd.), *Deutéronome*, p. 200.

⁵³⁷ **מִקִּרְבְּךָ** – ἐξ ὑμῶν αὐτῶν

⁵³⁸ L. KÖHLER, *The Hebrew and Aramaic Lexicon*, p. 145–146.

⁵³⁹ A. BAILLY, *Dictionnaire grec-français*, Paris, Hachette, 2000, p. 694. Sauf une fois (la première occurrence), où on trouve ἀφανίζω : faire disparaître, supprimer, anéantir, tenir caché, dissimuler, éloigner (BAILLY, *Dictionnaire*, 322). Le premier mot semble plus fort que le deuxième.

⁵⁴⁰ Par exemple, en Dt 4,19 : «lever les yeux vers le ciel, regarder le soleil, la lune et les étoiles, toute l'armée des cieux (...) [se prosterner] devant eux».

⁵⁴¹ Cette lapidation s'effectue par les témoins : on peut imaginer qu'une personne normalement constituée rechigne à ce genre d'exercice, ce qui rend la collecte de témoignages plus difficiles et évite de lapider un innocent.

⁵⁴² Le prophète est en effet peut-être la charge la plus haute parmi les charges instituées, et certainement la moins contrôlable. En effet, on l'a vu plus haut : il est suscité par Dieu et parle au nom de Dieu – en même temps la plus difficile à contrôler, à valider.

⁵⁴³ En particulier dans les affaires de rébellion (**קְרָה**, en grec : impiété ἀσέβεια).

On traite donc le faux témoin menteur «comme il méditait de traiter son frère» (Dt 19,19) – jusqu'à la mort, puisqu'il s'agit d'idolâtrie.

tout comme le faux témoignage qui, de fait, les empêche de travailler correctement⁵⁴⁴.

La *transmission* de la Loi est essentielle et aucun écart n'est toléré : dès lors, on comprend que le fils «dévoyé et indocile (...) [qui] s'empiffre et [qui] boit» (Dt 21,18–21) et qui ne veut écouter ni la voix de son père ni la voix de sa mère, soit jugé publiquement, par les anciens «aux portes de la ville» et «tous les citoyens le lapideront jusqu'à ce que mort s'ensuive».

Au chapitre 22, le *leitmotiv* est martelé par 3 fois, en 4 versets, alors qu'il est question d'*adultère* : si un homme couche avec une femme mariée, il faut les lapider tous les deux (Dt 22,22)⁵⁴⁵ ; il en va de même si un homme couche avec la fiancée d'un autre, alors que celle-ci n'a pas crié au secours (Dt 22,24). On se souvient par ailleurs que «prostitution» va de pair avec «idolâtrie», l'une étant l'image de l'autre (voir Dt 31,16).

Si un Israélite exploite abusivement un *frère*, voire le vend, lui, un membre du même peuple, il est puni de mort (Dt 24,7).

Plus généralement, il s'agit en fait de protéger le faible, celui qui n'a rien pour vivre sinon le respect qu'on lui porte. Ainsi, pour respecter ce sang innocent, l'abus des villes-refuges est condamné (Dt 19,13). D'ailleurs, en miroir, le même verbe «prélever / ôter / enlever» est utilisé pour la part sacrée⁵⁴⁶ qui revient à l'orphelin, la veuve, le lévite (Dt 26,13–14) : on doit «ôter» de chez soi ce qui revient à l'autre – surtout au pauvre qui n'a rien (voir encore : Dt 24,12.13.17 ...).

Se débarrasser de ce mal en se débarrassant des auteurs du mal est véritablement une démarche curative, purificatrice. Cette cure, cette purification, visent à la préservation : en effet, le péché est une forme de souillure⁵⁴⁷ qui touche non pas tant des personnes impliquées «simplement» mises à mort, mais qui touche tout le peuple, voire la terre elle-même⁵⁴⁸. Il faut donc se débarrasser du péché qui souille tout.

⁵⁴⁴ Les témoignages étant des éléments-clés des procès, le faux témoignage est vu comme une abomination (Dt 19,16–21). Par ailleurs, sachant qu'il est question de vie ou de mort dans l'exécution d'une sentence, on ne recourra au prêtre et au juge qu'avec parcimonie et respect pour leur fonction. Il faut y noter la petite variante dans l'écriture du *leitmotiv* : מִיִּשְׂרָאֵל וּבְעֶרְתָּ הָרָע – καὶ ἐξαρεῖς τὸν πονηρὸν ἐξ Ἰσραήλ.

⁵⁴⁵ De même, il faut lapider la femme qui ne peut pas produire les preuves de sa virginité avant le mariage (Dt 22,21). On observera la petite nuance dans le *leitmotiv* dans ce verset, ainsi qu'en Dt 17,12.

וּבְצִרְתָּ הָרָע מִיִּשְׂרָאֵל – καὶ ἐξαρεῖς τὸν πονηρὸν ἐξ Ἰσραήλ.

⁵⁴⁶ בער הקדש

⁵⁴⁷ Comme la lèpre peut-être, dont sont spécialistes les prêtres-lévites (Dt 24,8).

⁵⁴⁸ «Tu ne dois pas faire pécher le pays que YHWH ton Dieu te donne en héritage.» (Dt 24,4)

וְלֹא תַחַטֵּא אֶת-הָאָרֶץ καὶ οὐ μιανεῖτε τὴν γῆν
אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לְךָ נַחֲלָה ἡν κύριος ὁ θεός σου δίδωσίν σοι ἐν κληρῷ.
μιαίνω : teindre, souiller (BAILLY, *Dictionnaire*, p. 1281).

Par conséquent, les sentences de mort – souvent par lapidation, doivent être appliquées, avec rigueur, «sans pitié», jusqu’au bout, même si c’est :

«ton frère, ta sœur, ou la femme que tu serres contre ton cœur.» (Dt 13,7[6])⁵⁴⁹

Ces dispositions exigent un engagement entier.

En plus d’une valeur curative, certaines sanctions comportent également une valeur exemplaire. Ainsi l’idolâtre,

«tu le lapideras (...) Tout Israël en entendra parler et sera dans la crainte, et on cessera de commettre le mal de cette façon au milieu de toi.» (Dt 13,11[10]-12[11])⁵⁵⁰

Le même *leitmotiv* revient pour la non exécution des sentences des juges (Dt 17,13), pour le faux témoignage (Dt 19,20), et le fils rebelle (Dt 21,21).

Entendre parler de la mise à mort du fautif, être dans la crainte, cesser de commettre le mal est une façon de dire autrement : entendre YHWH, le craindre, vivre et transmettre aux fils.

De la même manière, les nations combattues sont dépossédées entièrement : il ne reste ni homme, ni femme, ni enfant, tout au plus un peu de bétail et les arbres (Dt 20,19), sur la terre dont Israël doit prendre possession (Dt 2,34 ; 3,4).

Pourtant, le sort réservé aux nations ou aux coupables évoqués plus haut contraste avec le sort promis au peuple d’Israël : en effet, même si l’idolâtrie (Dt 4,27) ou plus généralement le non respect de la Loi (Dt 28,62) entraîne la déchéance⁵⁵¹, YHWH évoque tout de même un «petit reste» (Dt 28,62). Celui-ci est certes dispersé (Dt 28,64), étranger partout (Dt 28,65) mais il suffit à lui seul pour garder et actualiser les promesses et l’alliance faites à tout le peuple, à travers les générations.

En face du peuple sur lequel repose cette grande responsabilité, Dieu pourtant ne reste pas immobile : il agit. Ainsi, il parle, il envoie bénédictions ou malédictions (bénédition si on l’écoute ; malédiction dans le cas contraire – Dt 11,27–

⁵⁴⁹ *«(...) [même] en cachette (...) tu ne t’attendriras pas (...) tu ne l’écouteras pas, tu ne t’attendriras pas sur lui, tu n’auras pas pitié, tu ne le défendras pas ; au contraire, tu dois absolument le tuer.»*

Le premier témoins doit initier la lapidation, le reste du peuple suit (Dt 13,7[6]-12[11]).

«Tu ne t’attendriras pas : vie pour vie, oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.»

לֹא תִחַם עֵינֶיךָ οὐ φείσεται ὁ ὀφθαλμός σου ἐπ’ αὐτόν. (Dt 19,21)

⁵⁵⁰ Ceci rappelle singulièrement Adam : «J’ai *entendu ta voix* dans le jardin, j’ai pris peur car j’étais nu, et je me suis caché.» (Gn 3,10). Plus près, c’est l’attitude du peuple face à Dieu, qui parle au mont Horeb : «YHWH m’a dit : ‘(...) je leur *ferai entendre* mes paroles pour qu’ils apprennent à me craindre tous les jours qu’ils vivront sur la terre, et pour qu’ils l’apprennent à leurs fils’.» (Dt 4,10 ; voir aussi Dt 31,12–13).

⁵⁵¹ Arrachement à la terre promise, la dispersion parmi les peuples voire la disparition jusqu’à, déchéance suprême, retourner en Égypte (Dt 28,68) – et même le cannibalisme, voir plus haut.

28), bonheur ou malheur (Dt 30,15–16). Il combat les nations dans la terre promise⁵⁵², il combat la pauvreté⁵⁵³, il préserve des fléaux ou les envoie⁵⁵⁴ etc. Dès lors, s’il y a déchéance, le peuple en porte l’entière responsabilité.

3. OCCURRENCES DU MOT שִׁי [ʾîš]

L’articulation «tous-un-tous» que nous tentons de documenter dans cette étude peut encore s’éclairer par l’observation des occurrences du mot שִׁי [ʾîš], quand il signifie «chacun» ou «tout homme»⁵⁵⁵.

Si on parcourt ces occurrences à travers le livre, on peut retenir quelques lignes directrices.

Ainsi, la Loi s’impose à tous (Dt 12,1)⁵⁵⁶, avec un caractère objectif : c’est ce qui est bien «aux yeux de Dieu» qui compte et non pas «aux yeux de chacun [ʾîš]» (Dt 12,8).

«Tu feras ce qui est droit et bien aux yeux de YHWH.» (Dt 6,18)

⁵⁵² Il combat les nations dans la terre promise, pour faire place nette :

Dt 4,38 : déposséder שִׁי [yrš] – ἐξολοτρεύω ;

Dt 7,1 : chasser שִׁי [nšl] – καταναλίσκω ;

Dt 7,22 : chasser שִׁי [nšl] – ἐξαιρέω ; anéantir אָבַד [ʾbd] – ἀπόλλυμι ...

«Tandis que mon épée se repaîtra de chair, j’enivrerai mes flèches avec le sang, le sang des tués et des prisonniers, avec les têtes chevelues de l’ennemi.» (Dt 32,42)

⁵⁵³ Il n’y aura pas de pauvre chez toi (Dt 15,4) (Dt 15,6 : mais s’il y a un pauvre, alors tu feras ...)

⁵⁵⁴ YHWH envoie des fléaux en cas de non respect de la Loi. «YHWH cache sa face «Alors, [le peuple] se fera dévorer, de grands malheurs et de grandes détresses l’atteindront.» (Dt 31,16–18)

YHWH préserve des fléaux (Dt 7,15), si le peuple garde les commandements et les met en pratique (Dt 8,11 ; 24,8). On distingue deux types de fléaux, jusqu’à l’anéantissement, l’extermination :

– des fléaux type «faim», «soif», «nudité», «privation de toute chose», (...) «joug de fer sur le cou», [extermination] (Dt 28,48.58–61) ... d’une part ;

– l’envahissement par une nation étrangère (Dt 28,49–52) : étrangère au peuple et étrangère à Dieu, à sa Loi, à sa parole. L’extermination vire alors même à l’auto-anéantissement, par cannibalisme (Dt 28,53–57).

«YHWH lancera contre toi une nation venue de loin, du bout du monde (...) au visage dur, qui ne respecte pas le vieillard et qui n’a pas de pitié pour l’enfant. Elle mangera du fruit de tes bêtes et de ton sol jusqu’à ce que tu sois exterminé ; elle ne te laissera rien (...) Elle t’assiégera (...)» (Dt 28,49–52)

⁵⁵⁵ Le mot שִׁי [ʾîš] peut encore signifier «homme» (mâle), ou «personne» (homme ou femme), «mari» ... Nous ne retenons ici que les occurrences où ce mot signifie «quelqu’un», «chacun», «n’importe qui» de façon impersonnelle (SANDER, *Dictionnaire*, 24 ; KÖHLER, *The Hebrew and Aramaic lexicon*, 43).

⁵⁵⁶ «Dans le pays que YHWH le Dieu de tes pères t’a donné pour domaine», c’est la Loi qui s’impose à tous.

«Vous n'agirez pas comme nous [au désert] chacun [' îš] fait tout ce qui est droit à ses propres yeux.» (Dt 12,8)

Or, il revient à chacun de respecter la Loi : dès lors, on peut affirmer que l'action collective se fonde sur l'action individuelle.

Si chacun [' îš] (homme ou femme) est puni pour sa propre faute⁵⁵⁷, si personne n'échappe au jugement de Dieu⁵⁵⁸ (même les ennemis)⁵⁵⁹, pourtant les affaires «privées» rejaillissent sur la communauté, qui est érigée en juge. Ce n'est pas le roi ou un juge seul, ce sont toujours plusieurs personnes⁵⁶⁰, s'appuyant sur plusieurs témoignages. D'ailleurs, la rébellion contre les autorités publiques mises en place (prêtre-lévite, juge, prophète), est passible de mort⁵⁶¹.

Or la vie de chacun [' îš] et de chacune compte : les témoignages sont nécessaires, pour prononcer éventuellement la sentence de mort (Dt 22,25.26) ; le jugement doit être équitable⁵⁶². En cas de litige, chacun [' îš] doit être entendu, même l'étranger (Dt 1,16). Mais en ce qui concerne l'exécution de la sentence, tout le monde est concerné : en cas d'adultère ou de prostitution par exemple, homme et femme sont punis sévèrement, par (tous) les hommes [' îš] de la ville⁵⁶³ – tous sont responsables de l'exécution de la sentence, en l'occurrence la lapidation, pas seulement le mari ou le père lésé⁵⁶⁴.

On a déjà vu qu'en matière de prière, au-delà du service général des prêtres-lévites, chaque Israélite (ἕκαστος) doit faire une offrande de ses mains suivant la bénédiction qu'a donnée YHWH (Dt 16,17).

Enfin, un être humain [' îš] reste un être humain, même s'il est coupable : c'est pourquoi les cadavres, même des pécheurs, doivent être traités avec respect⁵⁶⁵. Mieux : des structures spécifiques comme les villes-refuges⁵⁶⁶ ou des procédures

⁵⁵⁷ En particulier en matière d'idolâtrie, grief qui revient tout au long du livre (Dt 17,2–5).

⁵⁵⁸ «Pas un [' îš] ne verra le bon pays que j'ai juré de donner . . . » (Dt 1,35)

«Tous ceux [' îš] qui avaient suivi le Baal de Péor, YHWH ton Dieu les a exterminés du milieu de toi.» (Dt 4,3)

⁵⁵⁹ «Aucun [' îš] (roi) ne tiendra devant toi, jusqu'à ce que tu les aies exterminés.» (Dt 7,24)

«Personne [' îš] ne tiendra devant vous.» (Dt 11,25)

⁵⁶⁰ «Si un homme [' îš] n'a pas envie d'épouser sa belle-sœur, celle-ci montera à la porte . . . » (Dt 25,7.8)

⁵⁶¹ «Contre les juges et prêtres-lévites.» (Dt 17,12)

«Quant au faux-prophète, qui parle au nom de Dieu, il mourra.» – Dieu s'en charge (Dt 18,19–20).

⁵⁶² On déclarera innocent l'innocent innocent et coupable le coupable (Dt 25,1).

⁵⁶³ Le grec et l'hébreu diffèrent un peu : «ils mourront» / «vous les tuerez» – «vous les lapiderez» / «ils seront lapidés.» (Dt 21,22.24)

⁵⁶⁴ «les hommes [' îš] de sa ville la (le) lapideront.» (Dt 22,21–22)

⁵⁶⁵ «Si un homme [' îš] pour son péché, a encouru la peine de mort et que tu l'aies mis à mort et pendu à un arbre . . . » (Dt 21,22), on ne le laisse pas pendre.

⁵⁶⁶ Les villes-refuges sont là pour tempérer les *vendetta* privées, de sorte que les crimes soient

spéciales devant juges sont mises en place, afin de juger finement des circonstances particulières et d'évaluer la réelle culpabilité du fautif ['îš], la diminuer, voire même conclure à l'impossibilité de juger dans certains cas. Les difficultés des malheureux ['îš] sont prises en compte⁵⁶⁷.

CONCLUSION – SPIRITUALITÉ

Ce rapide parcours du livre du Deutéronome a montré que, si l'appel de Dieu à respecter la loi, les commandements, les préceptes . . . est lancé à tout le peuple, c'est, en creux, chaque membre de ce peuple qui est visé. Chacun se doit de se positionner fermement face à l'appel de Dieu, alors que cet appel est reçu, gardé, mis en pratique et transmis par l'ensemble de la communauté, du peuple auquel on appartient.

Ce positionnement, ou réponse à un appel, se fait en connaissance de cause :

«Vois, je te propose aujourd'hui vie et bonheur, mort et malheur, si tu écoutes les commandements de YHWH ton Dieu que je te prescris aujourd'hui . . . »
(Dt 30,15–16)⁵⁶⁸

Bénédiction ou malédiction sont promises à qui suit la Loi ou la méprise : les conséquences d'un tel choix sont bien connues et peuvent donc être assumées. C'est pourquoi, chacun porte le poids de sa propre faute :

«Chacun sera mis à mort pour son propre crime.» (Dt 24,16).

A contrario, le bien du peuple dans son ensemble est l'affaire de tous et toutes : chacun en est à la fois responsable, protagoniste et bénéficiaire.

Accueillir la Loi de Dieu – une loi objective – la mettre en pratique et la transmettre n'est pas une clause accessoire ou optionnelle : c'est un devoir, car il s'agit d'une question de vie ou de mort. En effet, si celui qui fait la sourde oreille en porte certes les conséquences, il entraîne cependant aussi les autres, avec lui, dans son malheur. C'est pourquoi, le peuple dans sa totalité porte la responsabilité de se purifier du mal qui surgit du milieu de lui. Bénédiction et malédiction touchent tout le monde et chacun en particulier, par solidarité. Il n'y a pas de favoritisme : la lèpre peut s'abattre sur n'importe qui y compris sur Miriam (Dt 24,9), fût-elle sœur de Moïse.

jugés par les anciens, afin de juger des circonstances atténuantes qu'un meurtrier pourrait faire valoir – et échapper ainsi à la mort. Celui qui en revanche abuse des villes-refuges est livré au «vengeur du sang» (גֹּאֵל הַדָּם [gō'el haddām] – ὁ ἀρχιστεῦων τοῦ αἵματος) qui ne peut agir que sur ordre des anciens de la ville-refuge – pas de son plein gré (Dt 19,6.12).

⁵⁶⁷ Notamment au moment de prendre un gage (Dt 24,12) ou de partir à la guerre (Dt 20,5–8 ; 24,5).

⁵⁶⁸ *«Et que tu aimes YHWH ton Dieu, que tu marches dans ses voies, que tu gardes ses commandements, ses lois et ses coutumes, tu vivras et tu multiplieras, YHWH ton Dieu te bénira dans le pays où tu entres pour en prendre possession.»* (Dt 30,15–16)

La solidarité du peuple ne signifie néanmoins ni uniformité, ni égalitarisme : une personne n'est pas l'autre. C'est pourquoi certains, choisis, endossent des charges spécifiques, au bénéfice de tous ; d'autres, plus faibles par nature, reçoivent une attention particulière.

Pourtant, même si tout le peuple était rebelle, la réponse d'un seul suffirait encore à maintenir l'alliance de Dieu avec son peuple : l'histoire de Caleb le démontre, lui qui «a suivi sans réserve YHWH» lorsque tous les autres ont contré l'ordre de rentrer en terre promise (Dt 1,36).

Avec cela, *l'alliance* conclue avec les pères est sans cesse actualisée dans l'«aujourd'hui» du lecteur, tandis que *l'infidélité* d'une génération ne rejaillit pas sur les suivantes. Loin d'être caduque, c'est dans le temps présent que l'alliance se concrétise :

«Ce n'est pas avec nos pères que YHWH a conclu cette alliance mais avec nous, nous-mêmes qui sommes ici aujourd'hui tous vivants.» (Dt 5,3)

Enfin, la réponse à apporter n'est pas tant une parole, comme c'était le cas en Exode :

«Tout ce que YHWH a dit, nous le ferons.» (Ex 19,8)⁵⁶⁹

mais elle est désormais dans les actes. En Deutéronome, la vie en Dieu, qui donne un réel sens à la vie humaine – en somme, la spiritualité – cette vie engage à l'action.

Pourtant, l'acte en lui-même, la mise en pratique de la loi, n'est pas la fin : il est plutôt *le* moyen, incontournable et nécessaire, en vue de la véritable fin : l'amour de Dieu.

«Tu aimeras YHWH ton Dieu de tout ton cœur, de tout ton être, de toute ta force.» (Dt 6,5)

Simon NAVEAU

B-1348 Louvain-la-Neuve
Collège Saint-Paul
Rue du Discobole, 2
simon.naveau@uclouvain.be

*Doctorant à la Faculté de Théologie
et d'Étude des religions*

Université catholique de Louvain

Article réalisé grâce au financement du F.R.S. – FNRS

⁵⁶⁹ Répétée en Ex 24,3.7 ; rappelée en Dt 1,14 ; 5,27.

